



TELEPOINTSPERMIS.FR

Service de consultation de solde de points de permis de conduire

Aix-en-Provence, le 24 novembre 2015

Mairie de Coulmiers  
Secrétaire de mairie  
1, rue du 9-Novembre  
45130 Coulmiers

Objet : lutte contre l'insécurité routière et modification des comportements routiers

Madame, Monsieur,

Mise en œuvre par le Ministère de l'Intérieur, la politique de lutte contre l'insécurité routière se décline également au niveau local. Le Préfet, par l'intermédiaire du coordinateur de sécurité routière, synthétise les actions à mener à travers le **Plan Départemental d'Action et de Sécurité Routière (PDASR)**. J'attire votre attention sur le rôle des mairies dans la diffusion des informations liées à la prévention du risque routier. Le relais des informations qui suivent auprès de vos administrés peut s'opérer à travers le site Internet de votre commune en y plaçant un lien.

L'accès à une information détaillée sur le solde de points restant est une étape indispensable à la prise de conscience. Les usagers de la route ont à leur disposition le site <http://www.telepointspermis.fr> leur permettant d'accéder rapidement à leur dossier de permis. Pour régler leur amende dans les délais et éviter la majoration, les usagers de la route ont à leur disposition le site <http://www.paiement-amende.fr>

Malgré ces dispositifs, plus de **100 000 permis de conduire sont invalidés chaque année**. Le conducteur sanctionné doit se soumettre à un test psychotechnique et à une visite médicale auprès d'un médecin agréé avant de se présenter à l'épreuve théorique du code de la route. Ces étapes sont indispensables à l'obtention de son titre de conduite. Des sessions de tests psychotechniques agréés par les préfectures sont organisées sur l'ensemble du territoire. Les dates prévues en 2015-2016 à Coulmiers ou les communes avoisinantes est désormais accessible sur cette page <http://www.psychotestspermis.fr/examen-psychotechnique-ORLEANS-LA-SOURCE-45.html>

Je vous invite à placer **un lien vers ces trois sites Internet** pour faciliter à vos concitoyens l'accès à des informations leur permettant de modifier leur comportement sur la route. Ces liens peuvent être placés sur la **page d'accueil** de votre site Internet ou dans la rubrique « **Informations pratiques** ».

Vous remerciant pour votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma sincère considération.

Responsable Service Permis à Points  
Franck BOISANTE